



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

**MAIRIE DE CONTES**

**Décision n° 2025 12 19**

OBJET :

**Convention de coopération public- public avec  
la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP) pour  
le fonctionnement de la salle communautaire du théâtre de l'Hélice**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi trois décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, Mmes Elodie Loretz, Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mme Fabienne Irlès, MM. Christophe Angéli, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, M. Christophe Céragioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Alain Michellis, Mmes Martine Abellan, Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Michel Caruso et Mme Edwige Alunni.

Etaient excusés : M. Armand Gasiglia et Mme Kareen Woignier.

Le quorum est atteint.

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays des Paillons précisant qu'elle est dotée de la compétence supplémentaire « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs* », sur le fondement de l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 2511-6 du code de la commande publique précisant le fait qu'une coopération public-public peut être établie entre plusieurs pouvoirs adjudicateurs pour l'atteinte d'objectifs communs en lien avec leurs missions de service public,

Considérant le souhait de la commission culture de la Communauté de Communes du Pays des Paillons de mettre en place des conventions de coopération public-public pour ses salles communautaires dont celle du théâtre de l'Hélice à Contes.

Monsieur le Maire propose de mettre en place une gestion mutualisée de l'équipement communautaire du théâtre de l'Hélice à Contes dont les modalités seraient arrêtées dans une convention de coopération public-public dans laquelle les pouvoirs adjudicateurs peuvent coopérer en dehors de toute obligation de publicité et de mise en concurrence dès lors que :

1. Leur coopération n'obéit qu'à des considérations d'intérêt général,
2. Elle ne place pas des opérateurs privés dans une situation privilégiée par rapport à leurs concurrents,
3. Les pouvoirs adjudicateurs concernés doivent par ailleurs réaliser sur le marché concurrentiel moins de 20 % des activités concernées par cette coopération.

Il propose qu'une convention de coopération public-public soit établie avec la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP). Cette convention organisera la coopération de la CCPP et de la commune pour assurer le fonctionnement de l'équipement communautaire. Cela se traduira notamment par la mise en place d'un comité de pilotage propre à la salle, qui sera composé de représentants (élus et techniciens) à parts égales de la CCPP et de la commune, et qui sera chargé du pilotage commun de l'action culturelle de la salle.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de coopération public-public qui entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de deux ans.

**Le conseil municipal**  
**Où l'exposé du maire**  
**Après en avoir délibéré**

**Approuve** la mise en place de la convention de coopération public-public pour la salle communautaire du Théâtre de l'Hélice à Contes, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La convention est annexée à la présente délibération.

**Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer ladite convention ainsi que toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Nombre de conseillers en exercice : 29*

*Nombre de présents : 21*

*Nombre de votants : 27*

*Pour : 27*

*MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mmes Nadine Ezingard, Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, M. Christophe Angéli, Mme Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céragliari et Mme Sylvie Carletto*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20251203-20251219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2025  
Publication : 08/12/2025

Le Maire, Francis TUJAGUE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance

Elodie LORETZ

Le Maire,

Francis TUJAGUE